



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 14 mai 2024  
N° 41

**OBJET : Modification de la délibération N°37 demande de subvention d'urgence pour poste de secours.**

Date de la convocation :  
14/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le mardi 14 mai, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

Nombre de membres  
Composants l'Assemblée :  
15

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AIUTI Dominique, Madame BIFERALI Martine, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 15

Etaient absents : Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur RAFFALLI Louis et Monsieur COGGIA Jean-Dominique.

Nombre de membres  
présents : 10

Nombre de votants : 15

Quorum : 08

Absents représentés : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Madame AIUTI Dominique, Monsieur COGGIA Jean-Dominique donne pouvoir à Monsieur COGGIA François, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Madame ANDREI Brigitte, Monsieur RAFFALLI Louis donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie.

Secrétaire de séance  
Madame BIFERALI  
Martine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240514-136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le président expose que suite aux intempéries de l'année 2023, le poste de secours de la Commune de Coggia a été détruit et mets donc la Commune dans une situation délicate pour la surveillance de sa plage qui est l'une des plus dangereuse de Corse et sollicite donc une demande urgente d'aide suite au devis présenté par l'entreprise SARL CCMB pour un montant hors taxe de 99 720.58 euros.

Le président présente le plan de financement suivant :

CDC : 50 % soit 49 860, 29 euros HT

ETAT : 30% soit 29 916, 17 euros HT

Commune : 20% soit 19 944, 12 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité de 15 voix ce plan de financement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre.



Le Maire,

François COGGIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240514-136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



## NAGEURS SAUVETEURS ANNEXE FINANCIERE

Année : 2024  
N° : FMD.2024/20160  
18/12/2023  
Convention N° : 2567

Entre la collectivité territoriale :  
MAIRIE DE COGGIA 20160  
Représentée par son Maire / Président  
et  
Le Président de la S.N.S.M.  
Représenté par L'inspecteur des nageurs-sauveteurs.

CENTRE DE FORMATION ET D'INTERVENTION DE CORSE			020FCOR	
Poste : COGGIA / PLAGE DU SANTANA EN JUIN			Type : B - Baignade surveillée	
Du	Au	Qualification du sauveteur	Ouverture	Service
03/06/2024	30/06/2024	Chef de poste	23 J	0 J
03/06/2024	30/06/2024	Adjoint chef de poste	23 J	0 J
03/06/2024	30/06/2024	Sauveteur qualifié	23 J	0 J
22/06/2024	30/06/2024	Sauveteur qualifié	9 J	0 J
Poste : COGGIA / PLAGE DU SANTANA EN JUILLET			Type : B - Baignade surveillée	
Du	Au	Qualification du sauveteur	Ouverture	Service
01/07/2024	31/07/2024	Chef de poste	31 J	0 J
01/07/2024	31/07/2024	Adjoint chef de poste	31 J	0 J
01/07/2024	31/07/2024	Sauveteur qualifié	31 J	0 J
01/07/2024	31/07/2024	Sauveteur qualifié	31 J	0 J
07/07/2024	31/07/2024	Sauveteur qualifié	25 J	0 J
Poste : COGGIA / PLAGE DU SANTANA EN AOUT			Type : B - Baignade surveillée	
Du	Au	Qualification du sauveteur	Ouverture	Service
01/08/2024	31/08/2024	Chef de poste	31 J	0 J
01/08/2024	31/08/2024	Adjoint chef de poste	31 J	0 J
01/08/2024	31/08/2024	Sauveteur qualifié	31 J	0 J
01/08/2024	31/08/2024	Sauveteur qualifié	31 J	0 J
01/08/2024	31/08/2024	Sauveteur qualifié	31 J	0 J
Poste : COGGIA / PLAGE DU SANTANA EN SEPTEMBRE			Type : B - Baignade surveillée	
Du	Au	Qualification du sauveteur	Ouverture	Service
01/09/2024	29/09/2024	Chef de poste	29 J	0 J
01/09/2024	29/09/2024	Adjoint chef de poste	29 J	0 J
01/09/2024	29/09/2024	Sauveteur qualifié	29 J	0 J
01/09/2024	15/09/2024	Sauveteur qualifié	15 J	0 J

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240514-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

